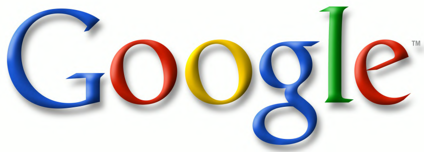
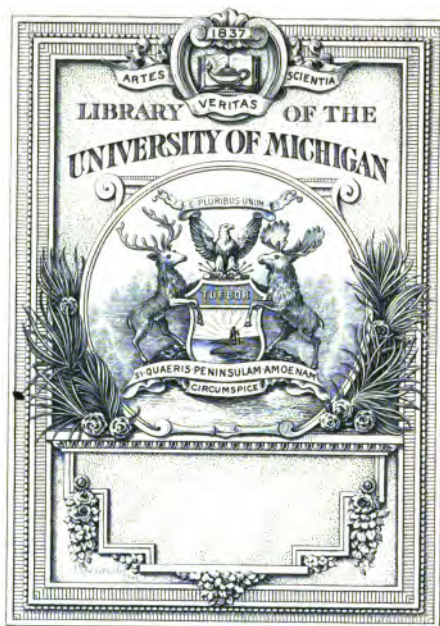



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

LES ADMINISTRATIONS

POSTALES & TÉLÉGRAPHIQUES

D'EUROPE

Organisation, Traitements, Examens, Frais de Séjour, de Nuit, de Voyage, Heures de présence, Libertés, Associations professionnelles, et en général toutes Questions se rapportant au bien-être matériel et moral des Agents et Sous-Agents

PAR

JULES WALTER

Commis des Postes et Télégraphes à Rouen

3me FASCICULE

ITALIE

Prix : 30 centimes

TROYES, IMPRIMERIE E. CAFFÉ

Rue du Temple, 27 et 29

1902

LES ADMINISTRATIONS

POSTALES & TÉLÉGRAPHIQUES

D'Europe

PRESQU'ILE IBÉRIQUE

ESPAGNE

Organisation

Dépendant toutes deux du Ministère de l'Intérieur (Gobernacion del reino), l'Administration des Postes et celle des Télégraphes n'ont de commun que leur chef *El Director general de los Correos y Telegrafos*

Ce haut fonctionnaire est assisté, mais uniquement pour la direction du service télégraphique d'un Inspecteur général.

Si nous descendons d'un degré l'échelle administrative, nous trouvons :

Pour la poste,

Trois Chefs d'administration *Jefe de Administracion*, chargés :

Le premier, du trafic intérieur et de la comptabilité;

Le deuxième, de la correspondance internationale;

Le troisième, de la statistique, de l'imprimerie et du dessin.

Seuls, les Chefs de bureau *Jefe de negociado,* aidés par des *oficiales majores,* sont en rapport avec les Chefs d'administration.

Pour le télégraphe,

Deux Inspecteurs généraux dénommés *Inspector general del Servicio,* chargés respectivement :

De la correspondance intérieure et internationale, des archives;

Du service technique (constructions, matériel), de la statistique et de la comptabilité.

Il existe également deux Chefs du personnel, l'un pour la poste, l'autre pour le télégraphe.

Directions d'arrondissement

A cette Direction supérieure est subordonné, pour la poste, un *Administrador central* qui a autorité directe sur 46 directions de province *Administraciones principales de provincia,* situées dans les villes de :

Albacete	Grenade	Sainte-Croix de Teneriffe
Alicante	Guadalajara	Saint-Sébastien
Almeria	Huelva	Salamanque
Avila	Huesca	Santander
Badajoz	Leon	Saragosse
Barcelone	Lerida	Ségovie
Bilbao	Logrono	Séville
Burgos	Lugo	Soria
Caceres	Malaga	Tarragone
Cadix	Murcie	Teruel
Castellon	Orënse	Tolède
Ciudad Real	Oviedo	Valence
Cordoba	Palencia	Valladolid
Corogne (La)	Palma (Majorque)	Zamora
Cuenca	Pampelune	
Gerone	Pontevedra	

Les Directeurs de province prennent le titre d'*Administrador principal.*

Bureaux

Les établissements de poste se divisent en trois classes, sous la dénomination :

1re Classe. — *Administraciones.*
2e id. *Estafetas.*
3e id. *Carteras.*

Admission, débuts, examens

L'âge d'admission est de 16 ans au moins et de 20 ans au plus.

Tout postulant est libre de choisir l'Administration préférée. L'on débute sous le titre d'aspirant de 3e classe, avec une rétribution de 750 pesetas par an.

Après un temps de préparation suffisant, l'on affronte l'*examen de ingreso*. Les matières obligatoires sont: la grammaire, la géographie, les connaissances soit postales, soit télégraphiques, et la langue française.

Pour cette dernière, l'écrit et l'oral sont exigés.

Si cet examen est jugé satisfaisant, la rétribution est portée à 1,000 pesetas et l'on est qualifié aspirant de 2e classe.

Deux ans environ plus tard, arrive la nomination d'aspirant de 1re classe au traitement de 1,250 pesetas. Puis l'avancement vient à l'ancienneté; l'on franchit, en 10 ans, les 5 classes d'*oficials* par échelons de 500 pesetas, pour arriver au traitement maximum de 3,500 pesetas.

Pour atteindre un traitement plus élevé, il faut passer dans la classe des agents supérieurs, dont la porte d'entrée s'appelle *examen de ampliation*.

Les fonctions de Directeur général sont toujours réservées à quelque haut dignitaire.

Le corps des postes a été créé récemment; celui des télégraphes a subi quelques crises passagères et, par suite de l'une et de l'autre de ces circonstances, les deux Administrations comptent bon nombre de sujets admis après un examen facile, à différentes limites d'âge (1). Il n'est donc pas possible de calculer l'âge moyen correspondant à chaque traitement.

Anciens militaires

75 emplois d'agent sont réservés à d'anciens sous-officiers, que l'on admet après un examen des plus faciles (lecture, écriture et calcul). La plupart des *Sargentos* se contentent d'un emploi de sous-agent *cartera rural* facteur rural ou *peon* gardien de bureau.

Sous-agents

A part les anciens militaires ou les *porteros* ou *ordonanzas* de l'Administration centrale, les facteurs sont enrôlés par les Receveurs. Les *carteras rurales* attachés aux bureaux de faible importance, sont souvent rétribués par les autorités locales et suivant l'importance de l'emploi.

Pour les lettres circulant à l'intérieur du pays, les facteurs ruraux perçoivent un droit de factage de 0 fr. 05.

---

(1) Je n'ai pas été autrement renseigné à ce sujet; ce sont probablement des « cosas de Espana ».

Traitements

Les traitements moyens sont pour les agents:

Affectés au service postal.................... 1.804 pesetas.

Id. télégraphique........... 2.580 id.

En voici l'échelle exprimé en pesetas (1):

DÉSIGNATION DES AGENTS		Traitement
DES POSTES	DES TÉLÉGRAPHES	
Director general..		12.500
Agents supérieurs		
Jefe de Administration 1re classe.	Inspector general del cuerpo....	10.000
id. 2e id.	id. del servicio....	8.750
id. 3e id.	Inspector de distrito...........	7.500
id. 4e id.	Jefe de contro...............	6.500
Jefe de negociado de 1re id.	Director de seccion 1re classe...	6.000
id. 2e id.	id. 2e id. ...	5 000
id. 3e id.	id. 3e id. . .	4.000
Agents ordinaires		
Official de 1re classe..........	Subdirector de seccion 1re classe	3.500
id. 2e id.	id. 2e id.	3.000
id. 3e id.	Oficial mayor............	2.500
id. 4e id.	id. 1re classe..............	2.000
id. 5e id.	id. 2e id.	1.500
Aspirant de 1re id.	Aspirant de 1re classe.........	1.250
id. 2e id.	id. 2e id.	1.000
id. 3e id	id. 3e id.	750

La titularisation part du jour de la nomination à l'emploi d'*oficial.*

A partir de ce moment, les agents ne peuvent plus être révoqués, que s'ils sont frappés par l'autorité judiciaire.

Personnel féminin

Les dames ne sont pas admises dans le service postal. Le télégraphe en emploie en tout 26, au traitement uniforme de 1,000 pesetas.

(1) La peseta vaut un peu moins que le franc.

Il existe huit lignes d'ambulants dirigées chacune par un Inspecteur.

Allocations fixes

Les frais de déplacement sont remplacés par des allocations fixes, soit 1,500 pesetas par ligne, dont 1,000 pour l'Inspecteur et 500 pour les officials et aspirants.

Uniforme

L'uniforme des agents a quelque chose de chevaleresque; le port n'en est pas prescrit pour l'exécution du service. Il se compose d'une casquette, d'une tunique couleur bleu marin à col rabattu, d'un gilet et d'un pantalon gris. L'on distingue postiers et télégraphistes à certains insignes au col. Les grades se reconnaissent aux manches. L'uniforme de gala comporte en outre un tricorne et des bottes vernies.

Les agents ne reçoivent pas de frais de nuit et les heures de service supplémentaire ne sont pas payées.

Pensions

A partir de l'âge de 60 ans, le personnel a droit à une pension de retraite sur les bases suivantes:

Après 20 ans de service..................	40 °/₀
Après 30 id.	60 °/₀
Après 35 id.	80 °/₀

du traitement de fin de carrière.

La veuve a droit à 25 °/₀ de la retraite de son mari, de même les enfants jusqu'à l'âge de 23 ans.

Association professionnelle

Les associations professionnelles ne sont pas nombreuses en Espagne, une seule nous est connue. C'est une Société de secours mutuels fondée en 1901. Son siège social est à Madrid; les cotisations progressent suivant le traitement des sociétaires.

Souhaits

Pour terminer, remarquons par dessus tout que la vie n'est pas chère en Espagne et souhaitons à ces aimables voisins un prompt relèvement de leurs désastres.

PORTUGAL

Organisation

L'Administration portugaise a été réorganisée par la loi du 28 Décembre 1899.

Rattachée au Ministère du Commerce, la Direction générale des postes, télégraphes et phares est divisée en deux sections:

1º La section postale;

2º La section télégraphique.

En tête de chaque section est placé un Inspecteur général.

L'Administration centrale se compose de 10 bureaux aux attributions suivantes:

Pour le service postal,

1er Bureau.— Correspondance postale intérieure.

2e Bureau.— id. id. internationale, statistique, services maritimes.

3e Bureau.— Articles d'argent, organisation, contrôle.

4e Bureau.— Personnel et comptabilité.

5e Bureau.— Réclamations, rebuts.

Pour le service télégraphique,

1er Bureau.— Surveillance de toute l'industrie électrique, construction et entretien des lignes et des phares.

2e Bureau.— Correspondance télégraphique intérieure.

3e Bureau.— id. id. internationale.

4e Bureau.— Personnel et comptabilité.

5e Bureau.— Direction du matériel.

Il existe deux Directions régionales dans les villes de Lisbonne et de Porto.

En outre, des agents de l'Administration centrale sont chargés de la surveillance des districts déterminés.

Bureaux

Les établissements de poste sont de trois classes:

Les bureaux de 1re classe s'appellent *Direcçoes*. Les Receveurs prennent le titre d'*Administrator,* sauf à Lisbonne et à Porto, où

on les appelle *Chefe de Exploraçao dos Correios e Telegraphos.* Dans les bureaux de 1re classe, l'on fait poste, télégraphe et télégraphie sous-marine.

Les bureaux de 2e classe participent aux opérations postales et télégraphiques. Les Receveurs sont fils d'employés de l'Administration et n'appartiennent pas, en réalité, à la classe des agents; ils touchent cependant un traitement fixe. Ils prennent le titre d'Administrateur de 2e classe.

Seuls les Receveurs des bureaux des deux classes ci-dessus versent un cautionnement.

Les bureaux de 3e classe situés dans des petites localités, ne sont pas pourvus du service télégraphique. Les Receveurs n'appartiennent pas non plus à la classe des agents. Ils s'appellent Administrateurs de 3e classe. Pour prétendre à cet emploi, ils doivent être fils d'employé de l'Administration. De même que les Administrateurs de 2e classe, ils touchent un très faible traitement.

Admission, début

L'admission dans l'Administration portugaise est subordonnée à la présentation d'un certificat de fin d'études dans une Ecole supérieure, à la justification d'une bonne santé et de connaissances suffisantes des langues française et anglaise. L'âge maximum d'admission est de 25 ans.

La plupart des postulants aux fonctions d'*aspirantes auxiliares* ont précédemment fréquenté l'Ecole de télégraphie de Lisbonne ou de Porto. Le quart des emplois vacants est réservé à des anciens militaires.

En dehors de la classe des agents des postes et télégraphes, il existe des fonctionnaires admis seulement en vue d'une affectation exclusive à un service déterminé. A cette catégorie, appartiennent les Receveurs des bureaux de 2e et de 3e classes. Ils portent l'uniforme.

Les agents reçoivent leur nomination d'*aspirantes* quand ils sont reconnus suffisamment au courant de toutes les branches du service. Plus tard, au fur et à mesure des emplois devenus vacants, ils sont appelés aux fonctions d'*Officiaes, Chefe de Divisao, Chefe de Exploraçao,* etc.

Pour atteindre les emplois supérieurs, les télégraphistes doivent soit subir un examen spécial, soit obtenir un certificat de sortie d'une Ecole supérieure où ils auraient reçu des leçons techniques.

Traitements.

Voici l'échelle des traitements:

DÉSIGNATION DES EMPLOIS	Traitement	Augmentat' pour ancienneté de grade	Augmentat' supplémentaires
	francs	francs	francs
Director Geral dos Correios e telegraphos.....	7 310	1.015	
Inspector id. id.	6.185	1.015	
Chefe de Exploraçao	5.060	1.015	
Chefe de Divisao	5.060	510	
Administrator............................	3.375	1.125	845 (Lisbonne et Porto)
	2.815	560	505 (Lisbonne et Porto)
Officiaes 1re classe.........................	2.250	—	845 (Lisbonne et Porto)
id. 2e id.	1.690	335	
id. 3e id.	1.405	—	
Aspirantes	1 125	—	
Préposés n'appartenant pas à la classe des agents:			
Receveurs des bureaux de 2e et 3e classes.....	505	495	
Machinistes.	845	—	

Les Receveurs et agents des grandes villes peuvent recevoir une gratification annuelle extraordinaire de 270 à 335 francs.

Les agents qui, par la nature de leurs attributions, sont sujets à des pertes d'argent, reçoivent une indemnité, variable entre 270 et 675 francs.

Les Receveurs des bureaux de 2e classe peuvent recevoir de maigres gratifications pour le service des articles d'argent.

Travail supplémentaire, frais de nuit

Les heures supplémentaires sont payées ainsi: 8 heures supplémentaires se rétribuent au même taux qu'une journée de travail.

Le travail entre minuit et 6 heures du matin donne droit à des frais de nuit qui, suivant le rang des agents, varient de 1 fr. 70 à 2 fr. 80.

Le personnel qui prend son service le matin à 5 heures, ou plus tôt, reçoit:

Receveurs......	2 fr.	80
Agents	1	70
Sous-agents..	1	15 par jour.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont payés comme suit:

1° Agents des bureaux ambulants

a) Pour une distance parcourue de plus de 200 kilomètres:

De nuit	16 fr. 85
De jour	14 »

b) Pour une distance de moins de 200 kilomètres:

De nuit	8 fr. 40
De jour	6 75

2° Agents en vogage

a) Voyages de plus de 200 kilomètres:

De nuit	14 fr. 05
De jour	11 25

b) Voyages de moins de 200 kilomètres :

De nuit	6 fr. 75
De jour	5 60

3° Pour les sous-agents

a) Voyages de plus de 200 kilomètres:

De nuit	11 fr. 25
De jour	10 10

b) Voyages de moins de 200 kilomètres:

De nuit	5 fr. 60
De jour	4 50

Pour toute prolongation extraordinaire de l'absence hors du lieu de séjour, en cas d'accident ou autre, les agents reçoivent une indemnité de 8 fr. 45; les sous-agents 5 fr. 60 par 24 heures.

Uniforme

L'uniforme des agents consiste en une tunique bleu ciel à ornements rouges pour les agents du service postal, bleus pour les agents affectés au service télégraphique.

Les grades se distinguent sur les manches.

Peines disciplinaires

Les peines disciplinaires consistent en amendes infligées par le Directeur général; la suspension temporaire peut aussi être prononcée et, pour les cas les plus graves, le renvoi. Il n'existe pas de chambre de discipline.

